



**Mouvement International ATD Quart Monde**

**20/11/2007**

**En collaboration avec l'association**

Stowarzyszenie Przyjaciół Międzynarodowego Ruchu ATD Czwarty Świat w Polsce

Dont le siège est à Kielce - Pologne

***Contribution du Mouvement International ATD Quart Monde***  
**Dans le cadre de l'examen périodique universel de la République de Pologne**  
**Conseil des droits de l'homme – ONU Genève**

\*\*\*\*\*

***SOUTENIR LA TRANSITION VERS DES ZONES DE PLEIN DROIT***

*Un défi pour les plus pauvres de Pologne*

## **Introduction**

Cette contribution se base sur le travail de dialogue engagé depuis 1999 à Kielce entre des citoyens bénévoles et des personnes en situation de grande pauvreté et d'exclusion réunis au sein d'un groupe lié à ATD Quart Monde en Pologne.

En 2007, ces personnes ont plus particulièrement travaillées ensemble pour contribuer à la consultation sur les principes directeurs : « Extrême pauvreté et droits de l'homme : les droits des pauvres » adoptés en aout 2006 par la Sous-commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Ce travail a alimenté la rédaction du rapport « La dignité se dresse face à l'extrême pauvreté »<sup>1</sup> remis par le Mouvement International ATD Quart Monde au Conseil des droits de l'homme en octobre 2007.

La présente contribution peut donc être complétée par le rapport « La dignité se dresse face à l'extrême pauvreté » qui inclut des éléments liés à la situation en Pologne.

Le Mouvement international ATD Quart Monde voudrait ici saluer particulièrement l'initiative de l'Ombudsman polonais, le Rzecznik Praw Obywatelskich qui en cette année 2007, a choisi de donner son patronage à la journée internationale de l'ONU pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre. Ce geste est fondateur, car il inscrit en Pologne la question de la lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion dans le contexte d'un débat sur l'accès et la garantie des droits de l'homme. Il souligne aussi une volonté de permettre à des personnes qui connaissent ou qui ont connu la vie difficile à cause de la pauvreté de dire leurs efforts et leurs courage, de partager leur idées et leurs espoirs pour que tous aient une vie meilleure.

Nous tenons par ailleurs à souligner les efforts faits par le gouvernement polonais et par les autorités locales pour soutenir les populations les plus pauvres notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi et à la formation.

## **SOUTENIR LA TRANSITION VERS DES ZONES DE « PLEIN DROIT »**

- **Renoncer à un droit pour en « vivre » un autre**

<sup>1</sup> <http://www.atd-quartmonde.org/La-dignite-se-dresse-face-a-l.html>

Dans les échanges vécus au cours des rencontres ATD Quart Monde en Pologne, les participants font régulièrement référence à la question de l'accès effectif à tel ou tel droit de l'homme : droit au travail, droit à la vie familiale, droit au logement, droit au respect de la dignité humaine, droit à l'intégrité physique... De plus, il a été régulièrement souligné que les plus pauvres sont toujours dans des situations où ils doivent renoncer à un droit pour en « vivre » un autre. Par exemple:

*« Je travaille dans une maison des jeunes mères isolées qui ont des enfants. Elles viennent chez nous parce qu'elles n'arrivent pas à se payer un logement pas cher. Quand elles travaillent, elles gagnent tellement peu qu'elles n'arrivent pas à en vivre jusqu'à la fin du mois. Plusieurs n'ont pas de travail. Le chômage est un grand problème. J'ai été bouleversée dernièrement par la réponse d'un employeur à deux mamans que je connais et qui voulaient travailler dans son magasin. Il leur a dit qu'elles étaient trop jeunes et qu'il faudrait qu'elles élèvent leur enfants en premier et ensuite qu'elles pensent à travailler. Cependant, le système d'aide alimentaire est peu à peu supprimé. Alors que faire...? »*

*« Dernièrement notre gérante est allée dans un autre magasin où elle a appris qu'ils veulent employer des vendeurs. Alors elle a dit: chez nous il y a des filles qui pourraient venir, mais ils n'ont pas voulu l'écouter, car notre défaut c'est que nous avons des enfants... Ils ne veulent pas de femmes qui ont des enfants. C'est vrai un enfant est de temps en temps malade, il faut aller chez le médecin, parfois il faut prendre un congé et, cela l'employeur ne le veut pas. Nous nous sommes senties très très mal. Nous discutons entre nous: nous sommes discriminées... Le propriétaire du magasin est maintenant seul derrière le comptoir, quand je passe à côté je ne lui dis rien. Je souris seulement. Qu'est-ce que je peux lui dire?... Les employeurs forcent des femmes à signer les contrats où ils les obligent de promettre de ne pas tomber enceinte pendant deux premières années de travail. Ils ne veulent pas employer les jeunes femmes, les jeunes mères. »*

*« L'homme qui travaille à l'étranger, s'il laissait son travail et revenait en Pologne, il ne pourrait pas entretenir sa famille. S'il reste à l'étranger, les liens familiaux risquent de se défaire. Il est même possible que la famille se décompose. L'obligation de faire un choix douloureux »*

- **Inventer les mesures de soutien dans la transition qui sont de réels chemin d'accès aux droits.**

La communauté internationale a parlé dans ces dernières années de « **phase de transition** » pour les pays de l'ex-bloc communiste comme la Pologne. Elle a accepté de fait que le passage à une économie de type plus « classique » demandait du temps et des soutiens pertinents. Il en est de même pour des individus qui ont vécu longtemps en zones d'ombre, en zone de « non-droit ». L'exemple ci-dessous qui concerne un des participants de la rencontre est significatif à ce propos:

*Adam et Ewa se sont mariés en 1995. La vie n'est pas facile et cela pèse fortement sur les relations dans le couple. Ils divorcent en 1998. A ce moment là, Ewa obtient une pension alimentaire versée par l'Etat pour les deux fils du couple. La maman et les enfants vivent très modestement de cette pension et d'une aide sociale.*

*Plus tard, lorsque les garçons sont scolarisés, Ewa a trouvé un travail. Elle signe un contrat précaire. Elle travaille en tant que femme de ménage dans un hôpital. Elle gagne quelques 620 PLN net par mois (environ 155 Euros). Elle bénéficie toujours de la pension alimentaire de 600 PLN et d'une l'allocation du MOPS (Centre Local de l'Aide Sociale) d'un petit montant de 60 PLN par mois pour chaque enfant et de gratuits déjeuners à l'école pour les garçons (durant l'année scolaire et excepté tous les vacances et les week-end). La totalité de ses ressources s'élève alors à 1280 par mois. Elle règle 700 PLN pour la location d'un appartement dans une maison privée. A cela se rajoute les charges: électricité et le*

chauffage à gaz. Ewa et ses deux fils ont appris à vivre avec environ 400 PLN (100 Euros) par mois pour le quotidien.

En octobre 2006, après avoir trouvé un nouveau soutien auprès d'ATD Quart Monde, Adam qui vivait depuis longtemps à la rue, choisit une nouvelle fois d'oser recommencer un traitement de sevrage. Après avoir quitté l'hôpital, soutenu par des bénévoles de l'ONG, il ne retombe pas dans l'alcool et réorganise peu à peu sa vie. Régulièrement, il suit un traitement dans un groupe de prévention de rechute. Il fait de travaux sociaux au profit de la ville (peine de substitution pour comportement en état d'ivresse). Il s'enregistre en tant que demandeur d'emploi et retrouve le droit aux soins médicaux gratuits. Il commence à toucher une allocation du MOPS, 170 PLN par mois et des bons de repas. Il commence à rembourser une dette ancienn. De plus en plus, il s'occupe des enfants et retrouve Ewa.

Chaque jour, à 4 h 50 du matin Ewa quitte la maison. Ça fait déjà plus de deux ans que les garçons (aujourd'hui âgés de 10 et de 11 ans) déjeunent seuls et partent seuls à l'école. Bons élèves, ils sont néanmoins très émotifs, parfois agressifs. Le pédagogue conseille des visites dans un cabinet éducatif, chez le neurologue et chez le psychiatre. Comme le contrat de travail d'Ewa ne paye pas les temps de congé ou d'indisponibilité, elle ne peut pas aller chez le médecin avec les garçons.

Aujourd'hui, c'est Adam qui accompagne les garçons chez le médecin, c'est lui qui prépare le petit déjeuner, le dîner et il vient les chercher à l'école. Cette situation a influencé positivement le comportement des garçons.

Dans cette phase de transition positive, de reconstruction d'un homme et d'une famille, ce sont maintenant les dispositions légales qui vont fragiliser le processus. Pour toucher la pension alimentaire, une femme doit rester isolée. Dès que le père participe ou recommence à participer à l'éducation des enfants, elle perd ce soutien.

De la même façon, si Adam trouve un emploi et que légalement le couple reste divorcé, 60% de son salaire vont lui être retiré pour mettre en route en versement direct de pension alimentaire à Ewa (sur laquelle des frais de gestion seront prélevés).

Pour Adam et Ewa, faire un pas de plus dans cette phase de transition positive, passer d'une zone où ils se cachent (vie de famille « non légale », petits boulot au noir pour Adam...) vers une zone légale, de droit, c'est forcément perdre une partie importante de leurs très faibles revenus...

Adam analyse ainsi leur situation : « Ma femme vit encore grâce aux aliments qu'elle reçoit, elle gagne 600 zł. Si quelqu'un l'aidait, à l'instant l'aide lui serait retirée. Du moment que je m'approche trop près de ma famille, elle sera tout de suite privée d'aide alimentaire. Je n'arrive pas à accepter ça, cela me fait trop mal! Je pensais que lorsque je me sortirai de tout ça, je pourrai marcher le tête haute comme j'essaye de le faire... mais quand il s'agit de mes enfants ou de ma femme, actuellement je dois me cacher, autrement je les priverais des moyens d'existence, car, moi, je n'ai pas de moyens pour payer la pension alimentaire. Il y a des divorces fictifs, on brise des familles. Après les ménages se rassemblent, on les prive d'aide et c'est la femme qui doit rendre l'argent... »

La situation de Adam et Ewa est significative de nombreux autres mères et pères polonais en grande pauvreté. La pauvreté les enferme, les piège dans des zones « d'illégalité », de travail informel, de non-droit. Tenter de passer de l'ombre à la lumière, c'est très souvent se mettre dans une situation financière impossible à vivre.

A Kielce, 1100 hommes qui sont aidés par les services des clients sont en situation de dette alimentaire (de quelques dizaines PLN ou même 100 000 PLN). Si ils trouvent un travail légal automatiquement 60% de leur salaire sera prélevé pour le remboursement de cette dette.

La vie bousculée par la misère de nombreuses personnes en grande pauvreté refait surface quand ils tentent de retrouver des zones de droit, de légalité. Le manque d'argent, la pauvreté très vite les poussent à rester dans l'ombre.

Dans le contexte actuel d'une Pologne où le marché du travail s'améliore, qui manque même de main-d'œuvre dans certains secteurs, **il faut inventer les mesures de soutien à la transition qui soient de réels chemin d'accès aux droits.**

- 
- **Créer des communautés et des solidarités locales qui favorisent la sortie de la pauvreté et l'accès à la dignité et aux droits de l'homme**

Les personnes en situation de grande pauvreté que nous rencontrons soulignent régulièrement la nécessité d'un sentiment de dignité et de réseaux de reconnaissance et de soutien pour accéder aux droits. En Pologne comme ailleurs existe le défi **de ne laisser personne seul** et de permettre que chacun ait la possibilité de rencontrer **des personnes qui font confiance** et qui permettent de **retrouver une confiance en soi** pour pouvoir entrevoir un changement.

*« Pour moi, le pauvre c'est quelqu'un qui n'a pas de proches mais qui les a perdus. Parce que c'est l'autre qui est le plus important. S'il n'est plus là, l'homme devient seul. Et c'est justement l'homme pauvre. »*

*“J'allais la tête basse, je n'éprouvais aucun respect pour ma propre personne. ) J'ai profité de toutes les thérapies possibles, j'en ai tiré beaucoup d'expériences; les thérapeutes ne me disent rien de nouveau. Ce n'est pas de la science qu'il me manque, mais de l'estime pour moi-même.*

*„Jamais je ne suis seule, j'ai une famille. Ma famille existait, existe et existera. Je donne un coup de fil et ils sont tous auprès de moi. Je porte aide aux gens, ils m'aident, mais moi j'ai quand même une famille.”*

*Un jour je me suis trouvée dans une situation où l'on m'a remercié pour une aide qu' à mon avis je n'ai pas portée. Dans un groupe autour d'une table, il y en avait une personne qui comme moi ne buvait pas d'alcool, c'était un femme qui tentait d'arrêter. Cette personne m'a remerciée parce que je ne buvais pas et, grâce à ça j'étais pour elle un soutien...parfois il ne faut pas “faire” beaucoup.”*

Nous connaissons beaucoup d'autres situations dans lesquelles les familles sont fragilisées par la grande pauvreté, enfermées dans la dépendance et dans la honte . Le défi de l'accès aux droits, du soutien dans la transition passe forcément par des engagements humains durables à leurs côtés. Des engagements qui comprennent aussi l'importance pour les plus fragilisés de renouer des liens avec leurs communauté et leurs proches.

On en revient ici aussi à une question de **“liens fondamentaux”**, second pilier à côté d'un appareil de **“droits fondamentaux”** pour bâtir les ponts de sortie de la grande pauvreté.

Ceci peut être considéré comme un autre grand défi de la Pologne des années 2010. En effet le regard sur les familles et personnes les plus pauvres et exclues est parfois très stigmatisant et dévalorisant.

Depuis deux ans, dans le cadre d'une campagne de mobilisation citoyenne intitulée « Warty byc za » (Cela vaut le coup d'être pour), un institut de sondage (Pentor) réalise une enquête

sur l'attitude des polonais vis à vis de la question de l'exclusion<sup>2</sup>. Elles soulignent la méfiance des polonais vis à vis des populations fragilisées par le chômage de longue durée, la dépendance à l'alcool. En conséquence, peu de gens semblent penser que ce sont des personnes qu'il faille soutenir. Ceci peut s'expliquer par le fait que la majorité de la population connaît dans son entourage une personne que l'on va juger comme « profiteur » ou « ne voulant rien changer à sa situation ».

Une évaluation au regard des droits de l'homme devrait être menée avec attention dans ce domaine car les familles ou parents stigmatisées par la dénomination couramment utilisée « familles pathologiques » sont les moins amènes à faire valoir leurs droits fondamentaux. Dans le cadre d'un tel travail il serait intéressant d'examiner le rôle des médias dans les phénomènes d'exclusion de ces familles. Nous pensons par exemple à des émissions de télévision comme « Kochaj Mnie » (Aime moi) ou d'autres émissions de télé-réalité, qui cherchant à mobiliser la population pour accueillir des enfants en détresse, rendent publique à des heures de grande audience des images de situation très intimes mais aussi très dévalorisantes de la vie de familles très fragilisées. De telles images peu respectueuses de la dignité humaine et des droits fondamentaux marquent l'opinion et rendent difficiles un travail de soutien de ces familles.

Un travail de fond pour donner une image juste de l'ensemble des populations fragilisées doit être engagée. Il doit permettre à toute la population de comprendre les difficultés vécues par les plus exclus, d'alimenter un large débat public sur la question de la pauvreté, et de soutenir une mobilisation à tous les niveaux.

- **Quand l'extrême pauvreté sépare parents et enfants : un défi pour les droits de l'homme**

En 2004, le Mouvement International ATD Quart Monde remettait à la communauté internationale le rapport : « Quand l'extrême pauvreté sépare parents et enfants : un défi pour les droits de l'homme »<sup>3</sup>. Ce rapport soulignait notamment à partir d'exemple du Royaume Uni et des Etats Unis l'ambiguïté des systèmes de protections de l'enfance face aux familles les plus pauvres. Ces systèmes sont-ils de réels soutiens pour que les familles les plus pauvres accèdent au droit fondamental de vivre en famille dignement ?

La situation en Pologne (évoquée dans le rapport européen « Précieux enfants, Précieux parents »<sup>4</sup>) pose des questions similaires. Les efforts des récentes années se sont concentrés en grande partie sur le développement et le soutien d'un réseau de familles d'accueil ou adoptantes pour les enfants pris en charge par les services de protections de l'enfance. Il nous semble que beaucoup moins d'efforts et de moyens financiers ont été déployés pour soutenir les familles les plus pauvres à « grandir ensemble » et à accéder à ce droit « de vivre en famille ».

- **Formation et information sur les droits**

La question de l'accès aux droits est aussi abordée d'une autre façon. Celle de **l'information et de la formation sur les droits**.

A l'occasion du 60<sup>ième</sup> anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, mais aussi de la demande de la Pologne d'être exemptée de la « charte des droits fondamentaux » dans le cadre du futur traité de l'Union Européenne, il serait intéressant de mener une enquête sur la réception de ces deux textes au sein de la population polonaise. Comment sont-ils connus ? Comment sont-ils reçus ? compris ?

---

<sup>2</sup> [http://www.warto.eu/sciagnij/raport\\_pentor\\_2007.ppt](http://www.warto.eu/sciagnij/raport_pentor_2007.ppt)

<sup>3</sup> <http://www.atd-quartmonde.org/Quand-l-extreme-pauvrete-separe.html>

<sup>4</sup> <http://www.atd-quartmonde.org/Precieux-enfants-precieux-parents.html>

Les personnes les plus pauvres qui découvrent l'existence de ces textes dans nos projets sont souvent les premières à souligner le manque de publicité et d'information et de formation à leurs égards.

A partir de l'exemple de traitements indignes dans un foyer d'hébergement de sans abris, une question a par exemple été posée par l'une d'entre elle : comment préparer les responsables et équipes de ces centres à des pratiques fondées sur le respect des personnes et des droits ? Plus d'efforts devraient être menés dans le sens de ces formations mais aussi la nécessité de développer la production de livrets d'accueil et d'information qui dans tous les lieux de secours d'urgence informent les demandeurs (forcément en position de faiblesse) de leurs droits.

20 Novembre 2007